

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2016

Présents : JL Martin – M Charbonnier – JP Espinar- N Fontany – A Rixte- R Givaudan- A Buffet – C Alligon- G Gosselin – C Soureillat – JB Albelda – C Thibaud – JL Legrand – D Thévenieau – M Lestang

Absents : F. Crespo - M. Bron- A. Milési- S. Veyrier

Pouvoirs : F. Crespo à C. Soureillat - M. Bron à A. Rixte- A.Milési à JL Martin – S. Veyrier à JP Espinar

Date de convocation : 18 mai 2016

Secrétaire de séance : Nicole Fontany

Séance ouverte à 18h30

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024

Accord unanime de l'assemblée.

Mise au vote du procès-verbal de la séance du 26 avril 2016

Didier Thévenieau fait la déclaration suivante :

Taulignan le 25 mai 2016,

Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Nous tenons, par cette intervention que nous souhaitons voir intégrée au prochain compte-rendu de ce Conseil municipal, vous faire part de notre désarroi le plus complet sur les conditions démocratiques dans lesquelles nous devons exercer le mandat que, nous vous le rappelons, un tiers des électeurs Taulignanais nous ont confié.

Dès le début de ce mandat nous avons cherché à participer du mieux que nous le pouvions et le plus ouvertement possible aux travaux de ce Conseil car il s'agit bien, pour nous, de nous mettre au service de l'intérêt général.

Nous avons d'abord proposé nos candidatures à différentes fonctions ou représentations afin de mettre nos compétences au service de la commune. Nous n'avons été intégrés nulle part, certainement parce que nous avons été considérés d'emblée comme membres de l'opposition malgré vos propos publics, Monsieur le Maire, qui laissaient croire le contraire. Nous avons pourtant voté la très grande majorité des propositions qui ont été faites par votre majorité et, quand nous ne l'avons pas fait, ce fut toujours sur la base d'arguments que nous avons fait connaître et non pour des raisons de postures politiciennes.

Nous avons aussi, au départ et dans la mesure de nos possibilités et compétences, participé à la plupart des groupes de travail et des commissions extra-municipales qui ont été mis en place. Nous y avons travaillé avec conviction et en étant force de proposition. A de nombreuses reprises nous avons pu constater que les efforts de ces groupes, et les nôtres en particulier, n'avaient servi à rien ou presque, puisque la grande majorité des propositions n'étaient pas reprises ni même évoquées lors de l'étude des différents sujets spécifiques à ces groupes et discutés en Conseils municipaux. Ce fut par exemple le cas pour le groupe de travail des élus sur les affaires scolaires ou pour les commissions extra-municipales sur l'écologie ou l'accessibilité. Nous constatons aussi que sur 7 groupes de travail, plusieurs ne se sont jamais (ou une unique fois) réunis, à notre connaissance : social, cimetière, cérémonies, personnes âgées – associations animations – musée, point info – voirie, bâtiments techniques. Il y a aussi la difficulté ajoutée pour ceux qui travaillent, de participer à un groupe qui se réunit en journée en semaine, comme celui sur la communication.

Monsieur le maire, vous disiez, lors du Conseil municipal du 9 avril 2014, que ces différentes structures étaient mises en place pour « conduire au mieux les affaires municipales et bénéficier des savoirs faire et des compétences de chacun ». Force est de constater qu'au final, les conseillers qui font la majorité de ce Conseil semblent nous considérer, nous élus de la liste Bien vivre ensemble à Taulignan, comme trop peu compétents ou totalement incompetents puisque nous ne sommes que très rarement consultés ou seulement dans le cadre de ces groupes dont nous venons d'expliquer que, pour la plupart, ils ne fonctionnent pas ou très mal.

Sûrement est-ce d'ailleurs parce que nous sommes considérés comme une opposition bête et méchante que lors de plusieurs Conseils nous avons été la cible de comportements inadmissibles dans le cadre des valeurs de la République que nous devrions pourtant tous servir autour de cette table. Rires moqueurs, pouffements, déformations de nos propos à des fins démagogiques, attaques quasi systématiques lorsque nous faisons connaître nos désaccords, attaques ou sous-entendus sur la vie personnelle, etc... L'attitude de trop nombreux élus et le silence de beaucoup d'autres sont indignes de ce que devrait être un débat démocratique. Nous avons eu l'occasion de dénoncer ces faits à plusieurs reprises sans que rien n'y fasse. Au contraire, nous avons constaté une aggravation lors des derniers Conseils, avec un point d'orgue dans le compte-rendu du Conseil municipal du 26 avril 2016.

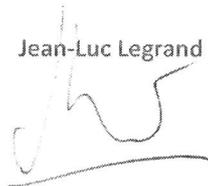
Madame Marion Lestang a en effet immédiatement signifié par écrit son désaccord avec ce compte-rendu qui a cependant été publié sans aucun retour, aucune justification ni aucune explication. Ceci reflète toute la partialité et la posture fermée de la majorité de ce Conseil et les basses considérations dont nous faisons tous les trois l'objet.

Nous nous indignons donc solennellement des conditions dans lesquelles certains Conseils se déroulent, comme les deux derniers entre-autres, et nous condamnons des méthodes qui interdisent à un tiers de la population d'être respecté. Non seulement nous ne validons pas ce compte-rendu mais si vous ne faites rien, Monsieur le Maire, pour que les règles démocratiques de bases et les valeurs essentielles à notre République soient respectées dans cette assemblée, nous demanderons l'enregistrement intégral des séances du Conseil municipal comme nous l'autorise l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et nous les publierons.

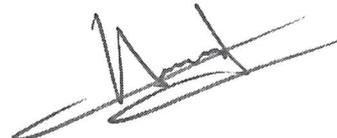
Marion Lestang



Jean-Luc Legrand



Didier Thévenieu



Didier Thévenieu remet le document à Monsieur le Maire et souhaite qu'il soit entendu.

Monsieur le Maire précise que Didier Thévenieu était absent à la séance du 26 avril dernier.

Monsieur le Maire revient sur la question des commissions. Contrairement à ce qui vient d'être dit, il précise qu'elles fonctionnent. En effet, elles se réunissent pour la plupart d'entre elles en journée afin que le personnel salarié puisse y participer. La commission « communication » avait été fixée le mercredi après-midi pensant qu'en étant dans l'enseignement cette demi-journée était disponible, n'étant pas le cas il faudra voir pour changer le jour.

Monsieur le Maire rajoute que la Communauté de Communes fonctionne de la même façon puisque les commissions se réunissent en journée. Abel Rixte précise d'ailleurs que les élus de la communauté de communes font le même reproche sur la tenue de ces réunions en journée.

Monsieur le Maire surpris des propos énoncés par Didier Thévenieu trouve son Conseil Municipal démocratique et rajoute qu'une commission « Finances » a été créée alors que celle-ci n'existait pas auparavant, qu'elle s'est réunie au moins 4 ou 5 fois depuis le début du mandat et que l'attitude notamment de Jean-Luc Legrand est dommageable car en commission il valide les discussions, approuve et en Conseil Municipal change de position pour voter contre.

Monsieur le Maire rajoute que les élus viennent quand ils peuvent mais qu'il faudrait avoir au minimum l'amabilité de s'excuser quand vous ne pouvez pas y participer. Monsieur le Maire s'adresse à Jean-Luc Legrand concernant une réunion importante organisée la veille pour la réhabilitation de la gendarmerie en présence du maître d'œuvre, des gendarmes, du responsable patrimoine....il a appris par hasard en croisant son épouse qu'il n'y participerait pas, le Maire l'ayant ainsi excusé auprès des intéressés.

Monsieur le Maire précise que cette équipe travaille, tous les jours, elle est dans le village, elle implique les habitants aux chantiers qui les concernent. Il faut arrêter de dire qu'on est toujours les méchants.

Didier Thévenieu prend la parole pour dire que c'est typiquement le genre de réponse à côté du problème. Il ne dit pas que vous ne travaillez pas mais reproche les attitudes lors des Conseils Municipaux.

Monsieur le Maire revient sur les remarques de Marion Lestang concernant le dernier compte-rendu du Conseil Municipal, quand on dit quelque chose on va au bout des choses et concernant le vote pour des dossiers intelligents, il a été choqué par ses propos et précise qu'ils remettent en doute le vote des quasi 70% d'électeurs qui ont validé un programme.

Marion Lestang ne souhaite pas redonner lecture de son mail cependant elle précise n'avoir jamais dit qu'elle voterait pour des dossiers intelligents.

Jean-Pierre Espinar rajoute que en ironisant que ce n'est que la « majorité » qui a entendu.

Didier Thévenieau rajoute qu'il faudra demander l'enregistrement.

Christelle Thibaud explique qu'elle était à côté de Marion lors de cette séance, elle précise l'apprécier beaucoup cependant elle rajoute qu'elle a ri en entendant ces propos et lui demande de se rappeler qu'elle avait mis sa main dans le dos pour lui faire remarquer ces propos malheureux. Elle précise que si elle ne voulait pas le dire de la sorte, elle l'a très mal formulé.

Marion Lestang précise que l'on a détourné ces paroles.

Monsieur le Maire : Depuis des décennies, les gens qui me connaissent par mon travail (à la mairie ou ailleurs), quand je signe quelque chose, j'en suis sûr et je ne suis pas un menteur. Est-ce que l'on intègre le mail dans le procès-verbal. Réponse de Marion Lestang : oui.

Après lecture du compte rendu de Conseil municipal envoyé ce jour même, je tiens à vous suggérer quelques modifications et quelques rajouts.

Marché public aménagement parking salle des fêtes

1. *Je cite « Madame Marion LESTANG qui s'est abstenue sur ce dossier, précise qu'à la place de l'ancienne salle des fêtes, aucun aménagement de voirie ne soit réalisé car de toute façon le parking n'est jamais plein. ».*

Mes propos ont été détournés à votre avantage puisque j'ai simplement de nouveau proposé comme je l'avais déjà fait il y a plusieurs mois de ça que le nouveau local des associations soit installé à la place de l'ancienne salle des fêtes ce qui évitait d'utiliser plus d'espaces verts en dehors du parking.

De plus, je n'ai jamais dit que le parking de la salle des fêtes n'était jamais plein. J'ai dit que le parking de la salle des fêtes n'était pas souvent complet au point d'obliger les gens à se garer en dehors de cet aménagement.

Puis est venue l'accusation de M.GIVAUDAN : « Monsieur Robert GIVAUDAN lui a répondu qu'elle ne devait pas venir souvent à Taulignan car le parking est fréquemment complet lors de manifestations et que l'aménagement total est nécessaire » à laquelle d'après votre compte rendu j'aurais répondu « Madame Marion LESTANG : C'est vrai je ne viens pas souvent à Taulignan »

*Il est bien évident que je n'ai jamais dit ceci. Je viens sur Taulignan très régulièrement, tout autant que la majorité des personnes siégeant au conseil municipal. Je participe aux activités proposées par les associations du village. Je ne devrais d'ailleurs pas avoir à me justifier de cela. Ce fut une accusation personnelle et totalement injustifiée de la part de M. GIVAUDAN à laquelle je n'ai **jamais** donné raison.*

2. *Vous déclaré dans ce paragraphe « La réalisation d'un bi-couche permettra d'absorber plus facilement les eaux de pluie ». ATTENTION, ceci était une affirmation de M GIVAUDAN qui a été réfutée par une intervention de M ESPINAR suite à ma demande. Je me suis de mon côté renseignée. Les bitumes bi-couches sont effectivement bien étanches à l'eau. Ce qui est totalement logique puisque dans le cas*

contraire vous ne seriez pas dans l'obligation d'aménager des rigoles afin de diriger l'eau.

Il convient donc de rajouter l'intervention de M ESPINAR qui réfute les propos erronés de M GIVAUDAN ainsi que mes arguments expliquant mon abstention à savoir que j'accusais le bitume de créer une surface imperméable à l'eau.

Marché éclairage public parking salle des fêtes et parking du temple

*Comme il est bien dit dans le compte rendu, je conseillais l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit pour une question de sécurité routière. Mais j'avais aussi rajouté que cela posait un problème de santé publique non négligeable (troubles du sommeil). J'apprécierais que cet argument figure dans le compte rendu ainsi que la réponse que j'ai faite à M ALBELDA en lui disant qu'il fallait effectivement concerter la population pour l'extinction de l'éclairage public mais **aussi** dans ce cas pour la pose de lampadaires sur les parkings.*

Lancement marché public à procédure adapté pour les travaux d'éclairage du stade de foot

Enfin, il est inscrit dans le compte rendu « Madame Marion LESTANG répond en disant qu'elle ne votera que pour des dossiers intelligents ». Il est évident que je n'ai jamais eu de tels propos ! En effet, j'ai bien précisé à Monsieur le Maire « Que ce dossier devait être réfléchi et traité intelligemment » et que je n'étais pas contre le fait d'installer un éclairage sur le stade, il fallait que cela soit fait intelligemment.

Remarques d'ensemble : C'est bien que vous ayez cité mon nom pour les trois dossiers sur lesquels je me suis abstenue mais il serait logique que vous citiez les noms des personnes qui se sont abstenues sur les autres dossiers pour qu'il n'y ai pas d'amalgame lors de la lecture du compte-rendu.

Je vous remercie de prendre en considération mes remarques.

Bien cordialement,

Marion LESTANG

Le Conseil Municipal, après un vote, 14 pour, 3 contre, 2 abstentions, décide d'approuver le procès-verbal de la séance du 26 avril 2016.

Monsieur Abel Rixte précise qu'il s'abstient car il n'était pas présent à ladite séance.

Jean-Pierre Espinar précise que 2 personnes qui ont voté « contre » n'étaient pas présents à la séance du Conseil Municipal du 26 avril.

Nicole Fontany rappelle que des courriers sont distribués dans les casiers personnels des élus (invitation commémoration) et qu'ils ne sont pas relevés. Didier Thévenieau lui répond que d'autres invitations sont envoyées par mail, de ce fait il est décidé d'adresser aux élus les invitations aux commémorations également par mail.

Subventions de fonctionnement aux associations 2016

Monsieur le Maire remercie Nicole Fontany et la commission « associations » qui ont travaillé sur l'attribution des subventions aux associations.

Nicole Fontany précise que le document a été adressé aux conseillers municipaux plusieurs jours avant la séance. Didier Thévenieu la remercie.

Nicole Fontany rappelle à l'assemblée le règlement applicable en matière d'attribution des subventions aux associations.

Pour les aides au fonctionnement sont pris en compte :

- un forfait de 200 € pour l'aide au fonctionnement,
- un forfait de 150 € lorsqu'elle développe le travail avec les jeunes ou actions dans le village

Une aide forfaitaire est également accordée aux associations qui organisent des animations d'ampleur sur le village.

- Fête Musique
- 14 juillet
- Foire
- Marché Noël
- TAACT
- Arts et Culture (théâtre.....)

Ces sommes ne seront versées que sur présentation d'un devis accepté ou d'une facture acquittée.

1. si la dépense correspondante est inférieure au forfait, la commune ne versera qu'à hauteur du montant de la facture
2. si la dépense correspondante est supérieure au forfait, la commune versera à hauteur du forfait

Si l'association demande moins que le forfait qui pourrait lui être versé, la commune versera la somme réclamée par l'association.

Certaines associations n'ont pas demandé de subvention à la commune (ACCA, 11 Tours, UNC). Pour d'autres associations, on ne peut pas verser le forfait puisque des règles spécifiques sont applicables pour le versement de leurs propres subventions (Amicale du Personnel Communal, Téléthon, MFR, Sécurité Routière).

En plus du versement de ces subventions de fonctionnement, la Commune continue son aide aux associations locales par :

- Les 500 photocopies offertes par an
- La mise à disposition gratuite 2 fois/an de la salle polyvalente
- La mise à disposition d'autres salles communales
- L'éclairage et l'électricité
- L'entretien des locaux
- La mise à disposition des services techniques et de certains véhicules municipaux

Monsieur le Maire remercie toutes les associations et les personnes bénévoles qui donnent de leur temps pour créer une réelle dynamique à la vie locale et pour rassembler les personnes autour d'une action commune.

Il précise qu'au cours de l'année 2016, la Commune pourra venir en aide financièrement aux associations qui doivent faire face à des évènements exceptionnels. Le Conseil Municipal est unanime pour verser une subvention de 1 000 € pour l'organisation du Tremplin Musiques Actuelles à Taulignan.

Sur ces principes-là, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité les subventions suivantes :

Part fonctionnement

ALF Gymnastique	200
Amicale Boules	200
Amicale Laïque	300
Amicale Personnel Communal	868
Amis de la Résistance	500
Amis de l'Eglise	200
ARAC	200
Arts et Culture	350
Chorale Cantolez	150
Club St Vincent	300
Comité des fêtes	350
Cyclos Grignonais	200
Les Dilettantes	200
Embiellage de bronze	200
Gaule Tricastine	200
Marché de Noël	350
MFR Richerenches	100
MJC	350
TAACT	200
Taulignan Auto Passion	200
Tennis Club	350
Prévention routière	100
Sport Nature Aventures	350
Bien Vivre Ensemble a Taulignan	200
Téléthon	200
Amicale des sapeurs pompiers	200
Total	7018

Manifestations d'ampleur sur justificatifs

Arts et Culture	_____	2 500
Comité des Fêtes	_____	1 000
Marché de Noël	_____	3 000
MJC	_____	2 000
TAACT	_____	2 000
Amicale des sapeurs-pompiers	_____	3 000
	Total	13 500

Tarifs du Restaurant scolaire – Année 2016-2017

Margaret Charbonnier rappelle à l'assemblée que depuis la rentrée scolaire 2012, la tarification des repas du restaurant scolaire est modulée en fonction du Quotient Familial avec pour objectif une meilleure répartition de la contribution financière des familles selon leurs revenus.

Les prix ainsi pratiqués étaient les suivants :

QF de 0 à 504	= 2.00 €
QF de 505 à 800	= 3.30 €
QF de 801 à 1000	= 3.50 €
QF de 1001 à 1500	= 3.70 €
QF à partir de 1501 et au dessus	= 4.00 €

Extérieur (non résident sur la commune) et ne possédant pas de dérogation de la commune de résidence = 4.00 €

Extérieur (non résident sur la commune) et possédant une dérogation de la commune de résidence = application du tarif modulé suivant le QF

Adultes = 6.50 €

Repas de Noël tarif unique = 3.50 €

Depuis 2012, ces tarifs sont identiques, cependant on observe que les recettes de la régie cantine ne couvrent plus les seules dépenses liées à l'alimentation.

Pour exemple en 2015 :
Vente tickets cantine = 27 961.30 €
Alimentation = 37 678.24 €

Le coût de revient d'un repas est de 3.46 €.

Afin d'arriver à couvrir au minimum les dépenses d'alimentation, Margaret Charbonnier propose d'augmenter les tarifs sans pour autant impacter trop le budget des familles.

PROPOSITION TARIFICATION A COMPTER DE LA RENTREE 2016/2017

Toutes les tranches des quotients familiaux se verront augmenter le prix du ticket de 20 centimes d'euros.

Seul le tarif unique « repas de Noël » connaîtra une augmentation plus importante (+50 centimes) car les denrées achetées pour ce repas sont plus onéreuses.

Proposition : Prix du repas

QF de 0 à 504	= 2.20 €
QF de 505 à 800	= 3.50 €
QF de 801 à 1000	= 3.70 €
QF de 1001 à 1500	= 3.90 €
QF à partir de 1501 et au-dessus	= 4.20 €

Extérieur (non résident sur la commune) et ne possédant pas de dérogation de la commune de résidence = 4.20 €

Extérieur (non résident sur la commune) et possédant une dérogation de la commune de résidence = application du tarif modulé suivant le QF

Adultes = 6.70 €

Repas de Noël tarif unique = 4.00 €

Pour calculer le quotient familial, il est pris en compte les revenus annuels et les allocations versées par la CAF.

- Pour les familles bénéficiaires d'allocations familiales, ce quotient est calculé par la caisse, il est à demander à la CAF ou à télécharger sur le site de la CAF : www.caf.fr, rubrique « mon compte ».
- Pour les non allocataires, la mairie se chargera de calculer sur les mêmes bases fiscales le QF : fournir une photocopie de l'avis d'imposition N-2 et un justificatif des prestations familiales : allocations logement, familiales, APL, PAJE...

Comme c'était déjà précisé auparavant, les personnes qui ne fournissent pas les justificatifs demandés ou qui ne souhaitent pas faire procéder au calcul de leur quotient familial se verront appliquer la tarification la plus élevée.

Jean-Luc Legrand précise que d'après ses calculs l'augmentation des 20 centimes ne couvrira pas les dépenses d'alimentation dans la totalité.

Monsieur le Maire explique que dans la somme dépensée en alimentation est comprise les repas gratuits servis au personnel de la cantine et à tous les agents en contrats aidés non domiciliés sur la commune soit environ 11%.

Didier Thévenieau explique que l'on augmente sans savoir où l'on va, de plus on l'augmente tout le monde du même montant cependant le pourcentage d'augmentation est le double pour les quotients les plus bas (environ 10%), alors que pour les plus gros quotients l'augmentation ne représente que 5%.

Jean-Luc Legrand se propose de travailler sur ce dossier pour trouver des tarifs équitables et qui permettraient de couvrir les dépenses d'alimentation.

Monsieur le Maire propose de reporter ce dossier à une prochaine séance qui devra se réunir assez rapidement (avant mi-juin) et propose à Jean-Luc Legrand de se rapprocher de Margaret Charbonnier pour réétudier ce dossier.

Création de deux emplois en contrat aidé à la bibliothèque

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les deux contrats aidés de la bibliothèque (24 et 26 h/hebdomadaires) se terminent cet été.

Afin d'assurer dans de bonnes conditions leurs remplacements, Monsieur le Maire propose de créer deux nouveaux contrats aidés à compter du 1^{er} juin 2016 soit au moins 1 mois avant le départ afin que les personnes soient formées correctement sur leur poste.

Compte tenu des besoins toujours croissants en terme de personnel au sein de l'école (périscolaires, garderies, cantine), il est proposé de créer :

- Un emploi en Contrat Unique d'Insertion (26h/semaine) rémunéré au SMIC pour une durée de 2 ans,
- Un emploi d'avenir (35h/semaine) rémunéré au SMIC pour une durée de 3 ans. Ces contrats sont réservés aux jeunes de moins de 26 ans. Ces contrats à durée déterminée sont conclus au minimum pour une durée de 1 an et au maximum, renouvellements et prolongations inclus de 3 ans. La commune est accompagnée financièrement par l'Etat à hauteur de 75% du SMIC brut sur une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.

L'amplitude horaire supplémentaire (+ 11h) que la Commune va récupérer sera utilisée pour des besoins en garderie. En effet, compte tenu de l'augmentation du nombre d'enfant qui fréquente la garderie du matin et du soir, la salle de garderie devient inappropriée pour concentrer tous les enfants dans la même pièce.

Depuis quelques mois, les enfants de maternelle et primaire sont séparés les mardis et jeudi. Ces 11 heures supplémentaires permettraient de séparer ces élèves tous les jours de la semaine en mettant à disposition une personne supplémentaire pour s'occuper uniquement des maternelles.

Chantal Soureillat demande pourquoi les durées d'engagement sont différentes entre les deux postes. Monsieur le Maire lui répond en disant que les durées maximales fixées pour les CUI sont de 2 ans et celles des emplois d'avenir (emplois réservés aux jeunes de moins de 26 ans) de 3 ans, c'est le dispositif qui est définit comme ceci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1.

- APPROUVE la création d'un poste d'agent d'accueil à la bibliothèque à compter du 1^{er} juin 2016 dans le cadre des contrats uniques d'insertion pour une durée maximale de 2 ans,
- PRECISE que ce poste sera rémunéré au SMIC sur une durée hebdomadaire de 26 heures.

2.

- APPROUVE la création d'un poste d'agent d'accueil à la bibliothèque à compter du 1^{er} juin 2016 dans le cadre des emplois d'avenir pour une durée maximale de 3 ans,
- PRECISE que ce poste sera rémunéré au SMIC sur une durée hebdomadaire de 35 heures.

Lancement marché public à procédure adaptée pour les travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par décision en date du 24 février 2016, le Conseil Municipal a retenu le bureau d'études EPSI de Pierrelatte (26700), pour la mission de Maîtrise d'Œuvre des travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal.

Compte tenu du coût prévisionnel HT des travaux, évalué à 227 400 euros par le bureau d'études, il est nécessaire de lancer un marché de travaux à procédure adaptée selon l'article 27 du code des marchés publics.

Il précise que le marché comportera 5 lots, à savoir :

- | | |
|--------------------------------------------------|---------------|
| - Lot 1 : Façades, Isolation extérieure | 99 000, 00 HT |
| - Lot 2 : Menuiseries extérieures | 50 400,00 HT |
| - Lot 3 : Couvertures, Zinguerie | 12 000,00 HT |
| - Lot 4 : Electricité, Chauffage électrique, VMC | 53 200,00 HT |
| - Lot 5 : Clôtures | 12 800,00 HT |

Monsieur le Maire précise que ce projet sera subventionné en principe par le Conseil Départemental à hauteur de 25% et par de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 25 % également. La subvention DETR a été attribuée après le vote du budget 2016, elle n'avait pas été prévue, il s'agit donc d'une bonne surprise. Monsieur le Maire remercie à ce titre Monsieur le Sous-Préfet qui a soutenu le dossier.

Suite à une réunion organisée la veille avec le maître d'œuvre et les gendarmes, Monsieur le Maire peut annoncer un début de réalisation pour le second semestre 2016 avec les lots 1, 2 et 3.

Si les finances le permettent la deuxième tranche, lots 4 et 5, pourrait suivre en 2017.

Didier Thévenieau informe l'assemblée que l'Etat aide les collectivités de manière significative pour les Bâtiments à énergie positive, les Régions sont tiers-payants c'est-à-dire que l'on ne rembourse que sur la différence de coût énergétique que l'on gagne. Il faut se tourner vers l'avenir car dans environ 10 ans on va nous l'imposer.

André Buffet présent lors de la visite initiale de EPSI pense que cette solution est incompatible avec la nature du bâtiment et connaissant ce maître d'œuvre sensibilisé à ces problématiques, s'il ne l'a pas proposé c'est que ce n'était pas possible.

Didier Thévenieau explique que tout se fait par le toit ou la façade et que des solutions sont adaptées, il précise que c'est regrettable de ne pas avoir un comparatif entre les 2.

Jean-Pierre Espinar précise que lors de cette réunion un responsable patrimoine de la gendarmerie était présent et qu'il n'a jamais évoqué cette solution, de plus il ne s'agit que de travaux de mise aux normes.

Jean-Luc Legrand demande si les frais de chauffage sont supportés par le PSIG.

Monsieur le Maire répond que oui tout comme l'eau et les ordures ménagères. Il précise également que ces travaux de réhabilitation sont importants cependant le bâtiment a presque 40 ans et aucun gros travaux n'avait été réalisé jusqu'à présent, de plus, en 2 ans de loyers, la commune aura remboursée les dépenses d'investissement engagées dans cette réhabilitation.

Le Conseil Municipal, après un vote, 17 pour et 2 abstentions

- AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame la Première adjointe à lancer une consultation pour ce projet,
- RETIENT la procédure adaptée suivant l'article 27 du code des marchés publics pour cette consultation,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame la Première adjointe à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Virements de crédits/Décisions modificatives

Budget Eau et Assainissement

Section de fonctionnement

OBJET DES DÉPENSES	DIMINUTION SUR CRÉDITS DÉJÀ ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CRÉDITS			
	Chapitre et article	Sommes		Chapitre et article	Sommes	
Autres charges exceptionnelles				678	10 000	00
Dépenses imprévues	022	10 000	00			
TOTAUX	10 000	00		10 000	00

Accord unanime de l'assemblée.

Prolongation du délai d'exploitation de la coupe de la parcelle n°17 de la forêt communale

Abel Rixte rappelle que par délibération en date du 13 mars 2013, le Conseil Municipal avait décidé la délivrance d'une coupe sur la parcelle n°17p de la forêt communale pour une superficie de 4.8 ha. Le règlement d'affouage voté à la même occasion précisait une fin d'exploitation au 31 décembre 2016 (abattage et sortie de bois).

A ce jour, il reste encore des coupes non attribuées, environ 8, et des personnes ont manifesté le désir d'en obtenir une. Le prix de la coupe avait été fixé à 300 € par affouagiste.

Afin de permettre à ces personnes intéressées d'obtenir une coupe et d'avoir suffisamment de temps pour l'exploiter, Monsieur le Maire propose de prolonger le délai d'exploitation d'un an, à savoir une fin d'exploitation au 31/12/2017.

Accord unanime de l'assemblée.

Renouvellement Bail de droit commun – local du dépôt de pain

Mme Durranni Homeira occupe le local communal situé Place du 11 novembre pour exercer son activité de dépôt de pain.

Compte tenu que celle-ci a le statut d'auto entrepreneur, elle n'est pas inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés, la commune avait approuvé par délibération en date du 13 mai 2014 un bail de droit commun.

Son bail arrive à échéance le 31 mai 2016, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de le renouveler dans les mêmes conditions pour une durée de 1 an.

Jean-Luc Legrand demande le montant du loyer. Monsieur le Maire : 150 € par mois.

Le Conseil Municipal est unanime pour renouveler le bail.

Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Taulignan est attachée,
Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024,
Considérant, qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays,
Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine,
Considérant que la commune de Taulignan souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Didier Thévenieau intervient en donnant sa position sur les Jeux Olympiques uniquement car il ne connaît pas assez les Jeux Paralympiques, il explique que contrairement à ce qui est dit, ces jeux n'incarnent en rien les valeurs éducatives pour exemple leur dernière organisation en Chine. Ces Jeux nourrissent de grosses boîtes de productions (ex : Coca Cola), contrairement à ce qui est dit il y a peu de retombées économiques, des personnes sont délogées et de nombreux espaces naturels sont supprimés. Les conditions d'emploi sont exécrables et cette candidature est désapprouvée par beaucoup d'associations de riverains notamment.

Le Conseil Municipal, après un vote 12 pour, 4 contre et 3 abstentions, apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

Droits de préemption

En application de sa délégation de compétence accordée par le Conseil Municipal sur les D.P.U, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas préempté sur les dossiers suivants : la parcelle AM n°319, AM n°133 et 135.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h50

Le Maire,
Jean-Louis MARTIN



